

Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire

Cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal

- Municipalités locales -



Équipe de recherche

Direction scientifique

Sylvain Paquette, titulaire de la Chaire en paysage et environnement (CPEUM) et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (Faculté de l'aménagement) de l'Université de Montréal

Recherche et rédaction

Thomas Tremblay, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Louis-Félix Grothé, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Collaboration à la production

Jeanne-Hélène Jugie, conseillère de recherche (CPEUM)

Mise en page et illustrations

Thomas Tremblay, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Avec la participation financière de :



Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire

28 cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal

Comment citer ce document :

PAQUETTE, S., TREMBLAY, T., GROTHÉ, L.-F. et JUGIE, J.-H. (2024). Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire. 28 cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Montréal.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2024

Introduction

Des cas inspirants pour mettre en oeuvre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Contexte de la démarche

En 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a engagé le travail d'élaboration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Ainsi, de nouvelles OGAT ont été rendues publiques en 2024. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite planifier le développement et la mise à disposition d'outils destinés au milieu municipal, soit aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté (MRC), pour accompagner ces acteurs clés dans la mise en œuvre des OGAT, maintenant que celles-ci sont publiées.

Le gouvernement souhaite que le milieu municipal soit adéquatement outillé pour intégrer le paysage comme une des dimensions importantes de la planification régionale et locale en aménagement du territoire. Dans le contexte actuel, le milieu municipal est souvent peu outillé pour documenter les paysages ou composantes paysagères qui :

- Suscitent la fierté et l'attachement ;
- Font l'objet de valorisations, d'une reconnaissance et d'aspirations par la collectivité ;
- Participent à définir le caractère et l'identité du territoire ;
- Ont des traits distinctifs à valoriser.

Bien que les MRC aient des compétences en matière de détermination des paysages depuis 1979, l'intérêt pour la dimension paysagère est un phénomène relativement récent en aménagement du territoire. Par conséquent, le milieu municipal a besoin de balises pour développer des initiatives structurantes en matière de protection et de mise en valeur des paysages. Ainsi, au moment où elles

seront sollicitées comme actrices de premier plan dans la mise en œuvre des OGAT, les municipalités et MRC ont tout intérêt à prendre connaissance de précédents inspirants en matière de prise en compte du paysage dans la planification municipale.

Pour ce faire, le présent document offre une série de cas inspirants, présentée sous forme de fiches de bonnes pratiques sur le plan de la détermination, de la protection et de la mise en valeur des paysages tout en mettant en relief les éléments d'intérêt pour le milieu municipal.



La notion de paysage

Le paysage est un espace, un territoire qui s'offre aux regards des citoyens et des visiteurs. Il peut être naturel, le produit de l'intervention humaine ou les deux à la fois. Généralement, son appréciation est définie sur la base de valeurs (ex.: intérêt patrimonial, esthétique, écologique) et d'usages (ex.: résidentiel, touristique, agricole, industriel) variés. Ainsi, le paysage est une qualification sociale et culturelle d'un territoire. De plus, il est reconnu que la prise en compte du paysage comme valeur publique et identitaire d'un lieu, de même

que la mise en œuvre d'interventions portées sur la qualité et la diversité des caractères distinctifs d'un territoire donné sont structurantes, au plan économique, social et culturel. De ce fait, le paysage est avant tout une expression culturelle et sociale qui a une forte connotation économique en raison de sa valorisation dans l'habitation, les loisirs ou l'industrie touristique, que ce soit à l'échelle locale ou régionale.



Introduction

Des cas inspirants pour mettre en oeuvre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Critères de sélection

Les principaux critères de sélection ayant mené à l'élaboration d'une liste de cas sont :

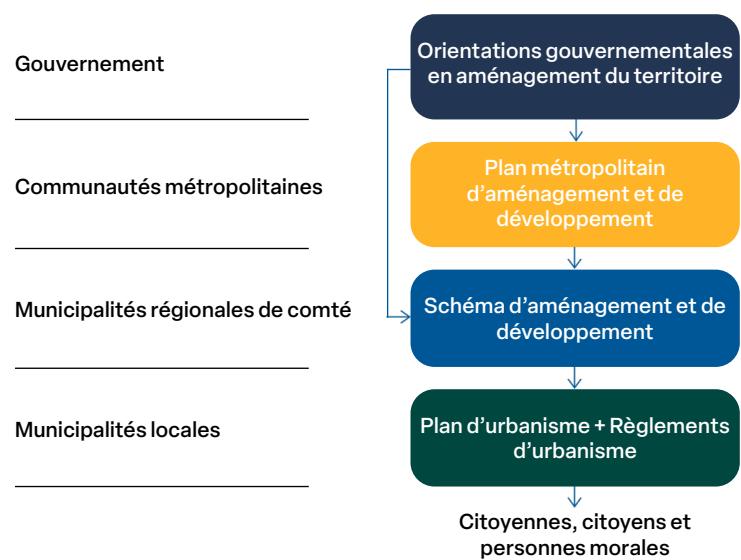
- **Visées de l'objectif 5.2 des OGAT : Préserver et mettre en valeur les composantes culturelles du territoire**

En s'appuyant sur l'attente 5.2.1, qui stipule que les MRC doivent déterminer les composantes culturelles et prévoir des moyens pour assurer leur préservation et leur mise en valeur, les cas retenus représentent des exemples concrets de détermination, de préservation et de valorisation des paysages.

- **Cadre administratif de référence**

Afin de bénéficier à un plus grand nombre d'acteurs agissant sur le territoire, les cas représentés sont issus à la fois du milieu des municipalités locales, des MRC, comme à l'échelle des communautés métropolitaines et des régions administratives.

Le principe de conformité



• Contexte d'implantation

Le Québec est caractérisé par des réalités territoriales variées comprenant à la fois de petites municipalités de moins de 1 000 habitants et de vastes régions métropolitaines de plusieurs milliers d'habitants. Afin de rendre compte de la diversité des contextes dans lesquels se trouvent les différentes municipalités québécoises, certains critères de sélection ont été mis en place. À terme, ceux-ci visent à offrir une variété de cas inspirants pour que chaque municipalité puisse trouver des exemples comparables à sa situation. Ces critères prennent en compte, notamment :

- La localisation des villes et des MRC sur le territoire québécois;
- Les modes de participation publique ou de concertation mobilisés;
- Le degré de maturité des démarches en matière d'intégration et de gestion du paysage.

• Types de cas

Pour illustrer la panoplie d'options qui s'offre aux municipalités en ce qui concerne l'intégration et la prise en compte du paysage, différents types de cas ont été choisis, permettant de témoigner de l'opérationnalisation des différentes visées. Les types de cas retenus s'apparentent à :

- Réalisation d'études et/ou démarche singulière de prise en compte des paysages ;
- Outils de planification ;
- Démarche de mise en œuvre ou d'intervention ;
- Monitorage et suivis.

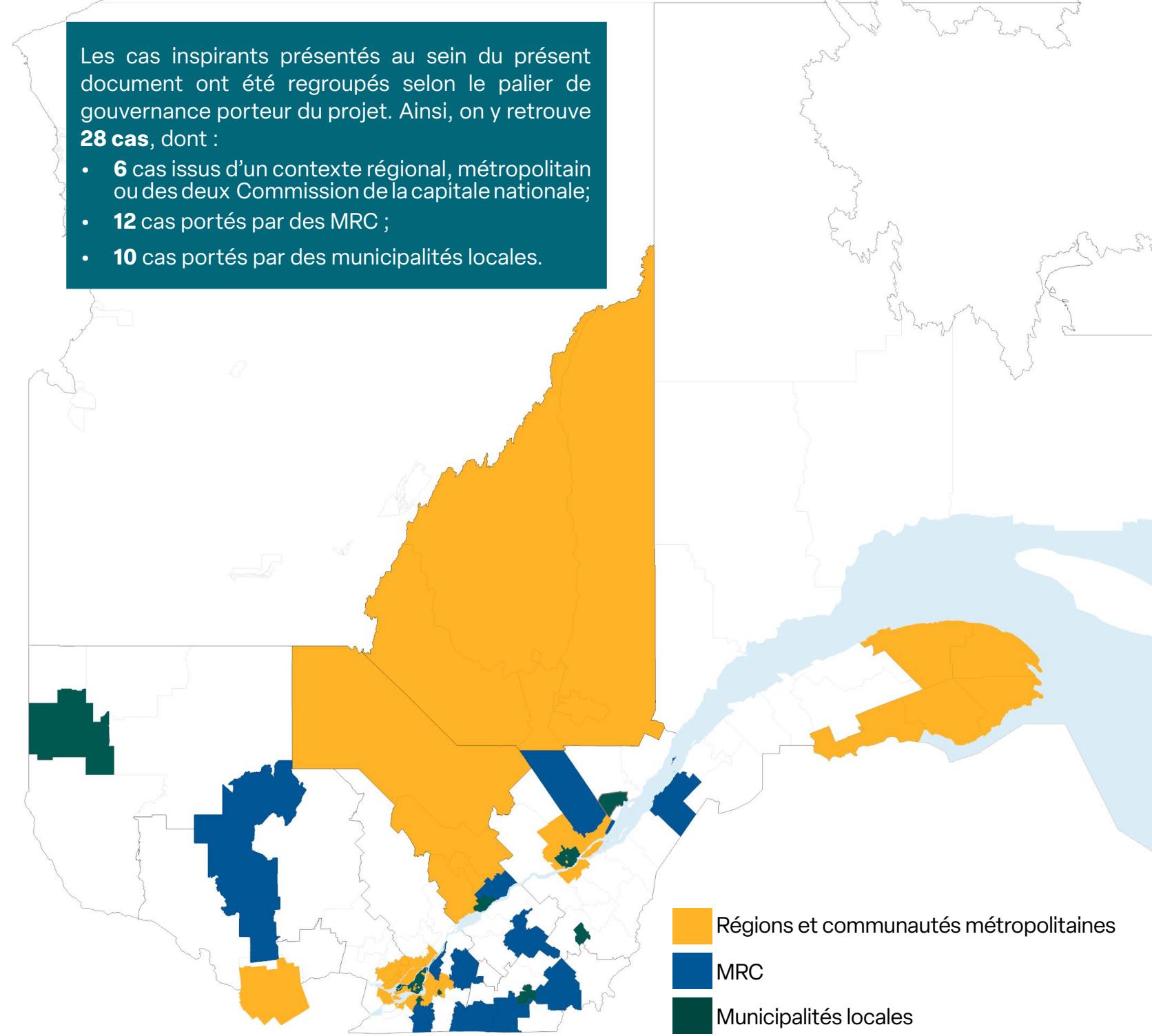


Liste des cas inspirants

	Régions et communautés métropolitaines	Étude	Planification	Mise en oeuvre	Intervention	Suivi
1	CCN	Plan directeur du parc de la Gatineau				
2	CCNQ	Réaménagement du littoral du Saint-Laurent - phase 4				
3	CMM	Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse				
4	Gaspésie-Î-d-l-M	Charte des paysages de la Gaspésie				
5	Mauricie	Websérie : Opération Paysages Mauricie				
6	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Valeur économique et sociale des paysages	●			●
7	Arthabaska	Potentiel panoramique du contrefort appalachien	●			
8	Brome-Missisquoi	Websérie Paysage en série		●		●
9	Côte-de-Beaupré	Bilan du SADD 2014-2018		●		●
10	des Chenaux	Plan régional des milieux humides et hydriques	●	●		
11	Haut-Saint-François	Circuit des sheds panoramiques			●	
12	Jardins-de-Napierville	Diagnostic des paysages agricoles	●	●		
13	Kamouraska	Paysage culturel patrimonial des Pointes-aux-Iroquois-et-aux-Orignaux	●	●		
14	Marguerite-d'Youville	Atlas des paysages de Marguerite-D'Youville	●	●		
15	Maskoutain	Diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains	●			
16	Memphrémagog	Observatoire photographique des paysages	●			
17	Memphrémagog	Plan d'action paysage 2022-2026		●		●
18	Vallée-de-la-Gatineau	Plan de développement de la zone agricole et agroforestière	●	●		
19	Adstock	Plan paysage de la municipalité d'Adstock	●	●		
20	Baie-Saint-Paul	Plan paysage de la Ville de Baie-Saint-Paul	●	●		
21	Chambly	Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Chambly	●	●		
22	Montréal	Paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard	●	●		
23	Montréal	Place des Fleurs-de-Macadam	●	●	●	
24	Québec	Plan de mise en valeur des rivières de Québec	●	●		
25	Rouyn-Noranda	Plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko	●	●		
26	Saint-Constant	Démarche-type de cocréation des paysages	●	●		
27	Sherbrooke	Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville	●	●		
28	Trois-Rivières	Plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières	●	●		

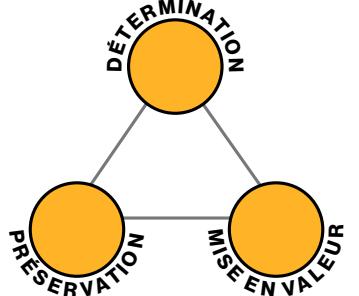
Les cas inspirants présentés au sein du présent document ont été regroupés selon le palier de gouvernance porteur du projet. Ainsi, on y retrouve **28 cas**, dont :

- **6 cas issus d'un contexte régional, métropolitain ou des deux Commission de la capitale nationale;**
- **12 cas portés par des MRC ;**
- **10 cas portés par des municipalités locales.**



Lexique des critères

Visée



Critères de sélection de cas qui correspondent aux trois types de visées ; détermination, préservation et mise en valeur.

• Détermination

Détermination des composantes culturelles à préserver ou à mettre en valeur.

• Préservation

Ensemble de pratiques comprenant l'entretien, la réhabilitation, la requalification, la restauration, la conservation, l'utilisation durable, le maintien et la transmission du paysage au bénéfice des générations actuelles et futures.

• Mise en valeur

Promotion, diffusion et mise en valeur des paysages au profit de la communauté. La mise en valeur se rapporte autant à la notion de préservation, de conservation ou d'exploitation, selon ce qui est déterminé comme étant optimal pour le territoire visé. De plus, dans une perspective de développement durable, la mise en valeur vise un équilibre harmonieux entre chacune de ces notions.

Variété des contextes



Maturité de la démarche



Concertation entre parties prenantes



Participation publique



Primauté et unicité de la démarche

Type de cas



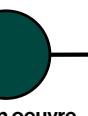
Etude



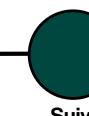
Planification



Mise en oeuvre



Intervention



Suivi

Critères démontrant la progression d'une étape à une autre, particulièrement en ce qui concerne l'opérationnalisation de démarches de détermination préexistantes vers des actions concrètes de préservation ou de mise en valeur

• Étude

Cas visant à développer des connaissances sur le paysage, en mettant l'accent sur des méthodes innovantes. Préanalyse nécessaire à des interventions de type préservation et mise en valeur.

• Outil de planification

Cas témoignant de la concordance à un ou des outils de planification en place, à l'intégration d'un nouvel outil de planification (ex. plan directeur) ou de concordance/intégration d'un outil de planification récemment mis à la disposition des MRC/municipalités locales (ex. PRMHH).

• Outil de mise en œuvre

Cas présentant un plan d'action ou de mise en œuvre d'intervention, de préservation et/ou de mise en valeur des composantes culturelles.

• Intervention

Cas présentant une intervention physique sur le territoire ou une réalisation concrète.

• Démarche de suivi et monitorage

Cas présentant une démarche permettant de mesurer l'atteinte des objectifs d'actions paysagères et/ou permettant d'évaluer l'évolution des paysages, notamment de leur transformation vis-à-vis d'une menace

Clé de lecture

L'atteinte des différents critères liés aux visées, à la variété des contextes (pictogrammes) et aux types de cas/ échelle de progression est visuellement représentée par une gradation des couleurs, variant selon les couleurs principales propre à chaque territoire ciblé.

Code couleur d'atteinte des critères



Numéro de la fiche	Territoire (Municipalité, MRC, Région)	Visée(s) du cas présenté	Années de réalisation	Variété des contextes (teinte foncé si présent)	Réalisation à l'intérieur et/ou mandataire	Porteurs du projet (*)	
21	Ville de Chambly MRC de la Vallée-du-Richelieu	PPU du centre-ville de Chambly	Année 2021	Réalisation L'Atelier Urbain	Partenaires Ville de Chambly * Parcs Canada	Prise en compte des dimensions paysagères	
Type de cas / échelle de progression de la démarche correspondant au cas présenté	Étude Planification Mise en oeuvre Intervention Suivi	DÉTERMINATION PRESERVATION MISSE EN VALEUR				ExPLICATION DE LA PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS PAYSAGÈRES AU SEIN DU CAS PRÉSENTÉ	
Mise en contexte de la démarche	Un PPU misant sur les paysages et le caractère patrimonial du canal de Chambly			Vue sur le bassin de Chambly depuis le lieu historique national du Fort-Chambly			
Carte de localisation	<p>Carte des perspectives visuelles sur le bassin de Chambly</p> <p>CARTE SYNTHÈSE</p> <ul style="list-style-type: none"> Ligne du PPU Zone de protection des vents Liens manquants du réseau cyclable Perspectives visuelles Terreau ayant un potentiel de développement ou redéveloppement Entrée de ville Congestion routière <p>Vue sur le bassin de Chambly, le canal et la rivière Richelieu</p>			Éléments à retenir : <ul style="list-style-type: none"> PPU pour encadrer le développement généré par les attraits paysagers au centre-ville Prise en compte des paysages d'intérêt naturel et patrimonial dans le PPU Construction d'une identité territoriale basée sur le patrimoine bâti et naturel des lieux Modulation des hauteurs et des volumes afin de préserver les percées visuelles offertes depuis le centre-ville sur le bassin de Chambly <p>Pour en savoir plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chambly PPU du centre-ville de Chambly : https://ville.chambly.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/57005-PPU-centre-ville-Chambly_VF_Modif-3.pdf Chambly Inventaire patrimonial : https://ville.chambly.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/inventaire_batiments_caractere_patrimonial_12022020.pdf Parc Canada, Plan directeur du canal de Chambly : https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/pc/R64-105-9-2018-fra.pdf 			
				<p>Plan d'ensemble du PPU du centre-ville de Chambly</p> <p>AIRE DU PPU</p> <ul style="list-style-type: none"> Ligne du PPU Zone de protection des vents Liens manquants du réseau cyclable Perspectives visuelles Terreau ayant un potentiel de développement ou redéveloppement Entrée de ville Congestion routière Espace partagé Zone de protection de la promenade riveraine Alignement d'arbres Piste piétonne <p>chaire en paysage et environnement</p>			DOCUMENTATIONS, RESSOURCES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES PERTINENTES EN LIEN AVEC LE CAS

Plan paysage de la municipalité d'Adstock

Année
2020

Réalisation
Municipalité d'Adstock
MRC Les Appalaches
Institut des territoires

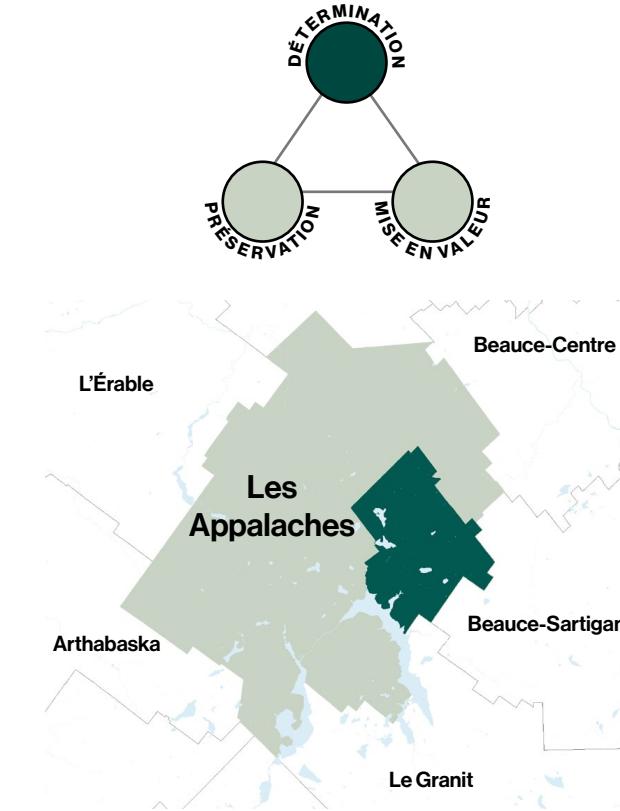
Partenaire(s)
MRC Les Appalaches*
Municipalité d'Adstock
Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (OBV)



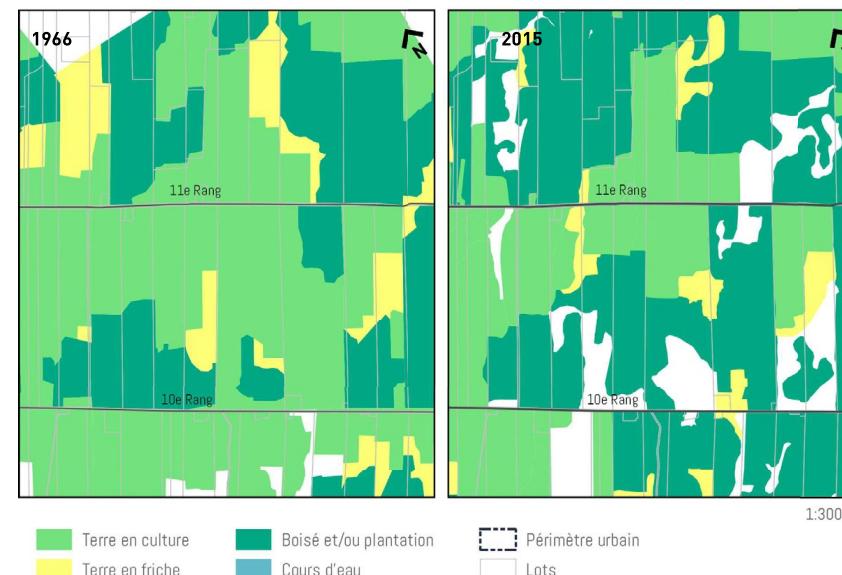
Un plan paysage pour guider l'aménagement du territoire de la municipalité d'Adstock

Première municipalité de la MRC Les Appalaches à se doter d'un plan paysage, Adstock a amorcé cet exercice en tant que projet pilote devant servir d'exemples pour les autres municipalités de la MRC. Ce plan avait pour objectif de guider la planification et l'aménagement du territoire municipal, tout en œuvrant au renforcement de son attractivité, en considérant le paysage comme un levier de développement et un outil de promotion de cadres de vie de qualité.

D'autre part, la mise sur pied d'un comité paysage, composé de la MRC, du Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC) et d'acteurs économiques, a permis à la municipalité d'engager un processus de consultation dès l'amorce de la démarche.



Évolution des terres en culture sur le 10e Rang



Découpage du territoire en ensembles et sous-ensembles paysagers



Prise en compte des dimensions paysagères

Le plan comprend la détermination du paysage reposant sur un état des lieux et des dynamiques en cours, soit les forces, faiblesses, risques et atouts que présentent les paysages sur le territoire de la municipalité.

Afin de réaliser un exercice de caractérisation répondant aux aspirations de sa population, plusieurs activités ont été réalisées en amont de la publication du plan :

- Visites de terrain
- Questionnaires terrain et en ligne,
- Cartographie participative avec un comité technique de la MRC et deux comités municipaux
- Réalisation de fiches descriptives illustrant les enjeux et les objectifs

La réalisation d'un diagnostic des paysages, par l'implication des élus et citoyens dans le processus de définition des enjeux, a ainsi permis de définir des objectifs de qualité paysagère, menant à des actions concrètes que la municipalité souhaite entamer à court, moyen et long terme.



Les paysages de montagne

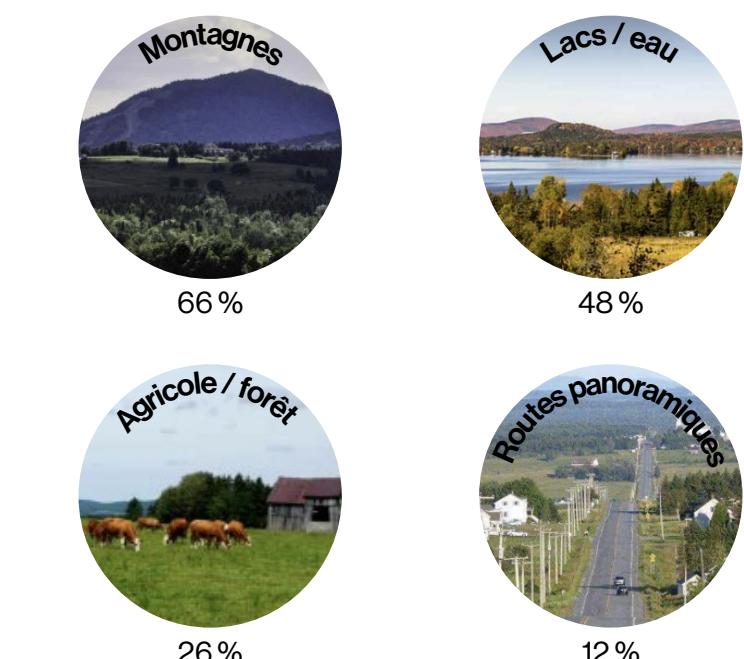
Éléments à retenir :

- Démarche complète alliant diagnostic et plan d'action au sein d'un même document
- Méthodologie de détermination axée sur les besoins et aspirations des citoyens
- Analyse de l'évolution des paysages et anticipation des menaces à venir
- Création d'un comité paysage

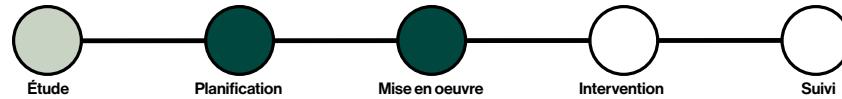
Pour en savoir plus :

- Adstock. Plan paysage : https://www.adstock.ca/wp-content/uploads/2020/02/Document-final_vf_web.pdf

Les éléments représentatifs du paysage

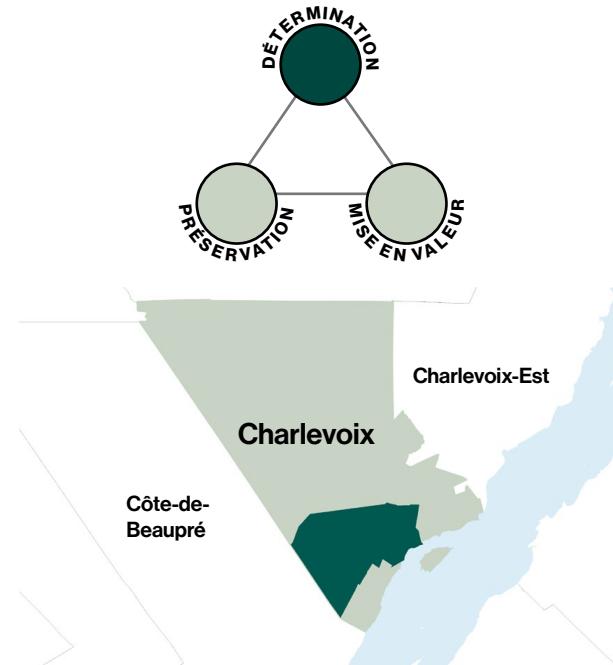


Plan paysage de la Ville de Baie-Saint-Paul



Un guide d'interventions issu d'une démarche participative pour le devenir du territoire et des paysages

Consciente de l'importance des paysages pour son économie, la municipalité de Baie-Saint-Paul a réalisé un travail de caractérisation et de détermination de ses paysages dès 2012. Afin de donner suite aux recommandations issues de ces premières études, la Ville s'est dotée en 2019 d'un plan paysage. Une démarche bien implantée en France, mais encore peu au Québec, le plan paysage a pour objectif de déterminer des objectifs de qualité paysagère à atteindre, pour assurer la pérennité et la mise en valeur des paysages du territoire. À la manière d'un plan directeur, le plan paysage se veut un outil de planification, proposant des actions, programmes, politiques, et/ou budgets, permettant d'atteindre des objectifs clairs et concrets, dans un horizon à long terme.



Année
2019

Réalisation
Habitat consultant



Partenaires
Ville de Baie-Saint-Paul *
Ministère de la Culture et des Communications
(Fond du patrimoine culturel québécois)
Entente sur la mise en valeur et la protection des
paysages de la Capitale-Nationale
MRC Charlevoix

Prise en compte des dimensions paysagères

En ciblant trois unités de paysages prioritaires (soit Bas-de-la-Baie et Chemin de la pointe, Centre-ville et Côte Saint-Antoine), le plan Paysage de Baie-Saint-Paul cherche à poser des gestes concrets pour protéger les composantes paysagères qui confèrent à ces unités leurs attraits distinctifs. Les interventions proposées visent non seulement à conserver des paysages d'intérêt actuels, mais aussi à améliorer l'intégration des composantes paysagères dépréciées au sein du territoire. L'accent est mis sur la participation et la concertation entre la municipalité, la MRC et la population, afin de promouvoir et rendre accessible la richesse paysagère propres aux espaces agricoles, côtiers et forestiers de la municipalité. Parmi ces interventions :

- Accorder un statut de protection et de conservation légal au secteur du Quai.
- Établir une cartographie des zones plus sensibles au déboisement
- Offrir un soutien financier aux propriétaires d'infrastructure agricole patrimoniale sous forme de subvention.
- Inclure et reconnaître l'importance de l'agriculture en tant que patrimoine culturel au sein des documents municipaux
- Améliorer et limiter les impacts environnementaux et paysagers des développements en montagne et en zone de villégiature

Éléments à retenir :

- Plan paysage, un outil novateur pour ancrer la planification en se dotant d'un plan d'action de préservation et mise en valeur des paysages
- Paysages d'intérêt définis en concertation avec la population
- Détermination d'objectifs clairs, concrets et ciblés sur le plan spatial
- Échéancier allant de court à long terme

Pour en savoir plus :

- Baie-Saint-Paul. Plan paysage : https://www.notrepanorama.com/uploads/17-0074-3-1-Plan-paysage_juin2019.pdf
- Baie-Saint-Paul. Étude des paysages : <https://www.baiesaintpaul.com/storage/app/media/loisirs-culture-et-vie-collective/culture-et-patrimoine/patrimoine/patrimoine-naturel-et-paysages/etude-paysages-rapport-final-complet.pdf>
- MRC de Charlevoix. Les paysages, une responsabilité : <https://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2015/07/Chapitre-12-Paysage.pdf>



Vue depuis le quai de Baie-Saint-Paul

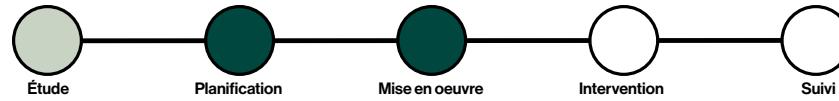


La rivière du Gouffre, vue depuis le belvédère de Baie-Saint-Paul



Vue depuis le Parc Boisé du Quai

PPU du centre-ville de Chambly

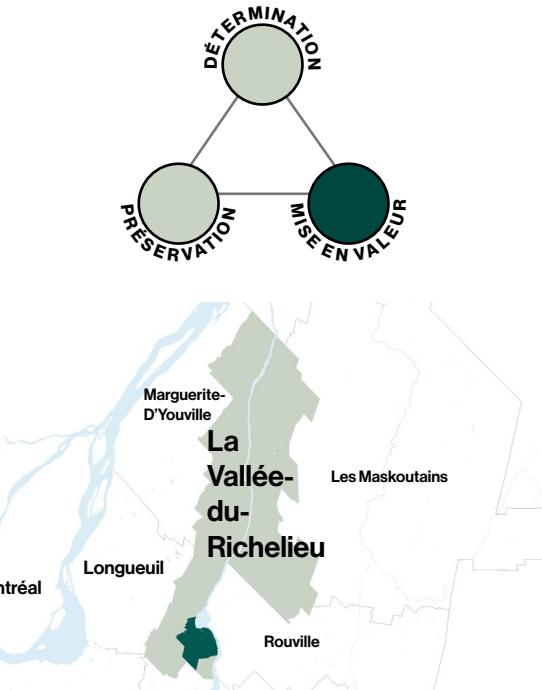


Un PPU misant sur les paysages et le caractère patrimonial du canal de Chambly

Les attraits patrimoniaux et récrétouristiques du centre-ville de Chambly ont fait de ce lieu un point d'attraction d'importance pour la région. Les paysages identitaires offerts par la rivière Richelieu, de pair avec les immeubles patrimoniaux qui la bordent, ont toutefois engendré une forte pression immobilière sur ce secteur. Face à l'intérêt généré par ces atouts, la Ville s'est dotée en 2021 d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour son centre-ville, afin d'encadrer le développement et l'aménagement de ce secteur clé de la ville. Ce PPU a pour objectif de mettre en valeur la richesse patrimoniale et naturelle du site, en plus d'assurer le maintien de la qualité du cadre de vie de la population locale.



Vue sur le bassin de Chambly, le canal et la rivière Richelieu



Carte des perspectives visuelles sur le bassin de Chambly



- Limite du PPU
- Parcs et espaces verts
- Liens manquants du réseau cyclable
- Perspectives visuelles
- Ensembles bâtis d'intérêt
- Terrains ayant un potentiel de développement ou redéveloppement
- Entrée de ville
- Congestion routière

Année
2021

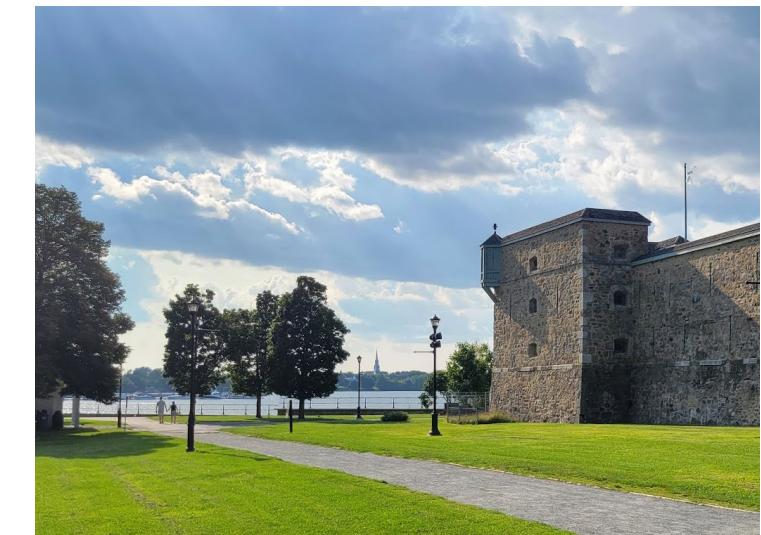
Réalisation
L'Atelier Urbain

Partenaires
Ville de Chambly *
Parcs Canada



Prise en compte des dimensions paysagères

La réflexion autour du PPU considère les paysages culturels de la rivière Richelieu comme des sites d'intérêts patrimoniaux. Les vues depuis le centre-ville sur le bassin Richelieu, ses îles, et les collines montérégienennes sont prises en compte dans les aménagements futurs aux abords de la rivière. L'identité du centre-ville s'appuie sur les paysages naturels et patrimoniaux qui le composent, la nouvelle réglementation propose alors des volumes et hauteurs de bâtiments modulés stratégiquement, pour permettre le maintien des percées visuelles vers le bassin de Chambly. La mise en valeur et la préservation de ces espaces sont ainsi intégrées dans le développement du cœur villageois de Chambly. Les actions proposées, qu'elles soient en matière d'études à réaliser, de changements réglementaires à effectuer ou d'aménagements, mettent de l'avant les paysages identitaires de la municipalité.



Vue sur le bassin de Chambly depuis le lieu historique national du Fort-Chambly

Éléments à retenir :

- PPU pour encadrer le développement généré par les attraits paysagers au centre-ville
- Prise en compte des paysages d'intérêt naturel et patrimonial dans le PPU
- Construction d'une identité territoriale basée sur le patrimoine bâti et naturel des lieux
- Modulation des hauteurs et des volumes afin de préserver les percées visuelles offertes depuis le centre-ville sur le bassin de Chambly

Pour en savoir plus :

- Chambly. PPU du centre-ville de Chambly : <https://chambly.ca/storage/app/media/ville/organisation-municipale/politiques-et-plans-d-action/dossiers/57005-ppu-centre-ville-chambly-2022-09-06.pdf>
- Chambly. Inventaire patrimonial : <https://espacechambly.ca/storage/app/media/Inventaire%20des%20batiments%20a%20caractere%20patrimonial%202025.pdf>
- Parc Canada. Plan directeur du canal de Chambly : https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/pc/R64-105-9-2018-fra.pdf

Plan d'ensemble du PPU du centre-ville de Chambly



AIRE DU PPU

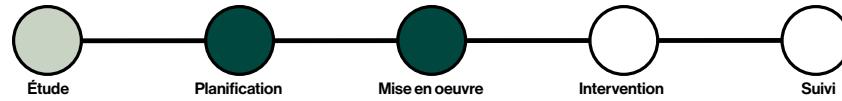
- Limite du PPU
- Lien piéton
- Lien cyclable
- Lien entre les stationnements
- Espace partagé
- Prolongement de la promenade riveraine
- Alignement d'arbres
- Place publique

- Usage mixte (résidentiel / commercial)
- Usage résidentiel
- Usage institutionnel

Ville de Montréal

Arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard



Un premier projet de statut de paysage humanisé en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

En 2021, la Ville de Montréal a obtenu le premier statut de paysage humanisé au Québec pour la partie ouest de l'Île Bizard, mais aussi une portion de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Par la suite, un plan de conservation a été accordé par le MELCCFP pour ce territoire d'une superficie totale de 1798 hectares. Un paysage humanisé se définit comme :

Aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine. (MELCCFP, 2021, p.1)

À terme, ce statut permettra d'assurer la pérennité des paysages qui sont nés de l'accord entre l'activité humaine et la riche biodiversité qui réside sur ce lieu.

**Année**

2021

Réalisation

Ville de Montréal

**Partenaires**

Ville de Montréal *

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (Montréal)

Copticom

Prise en compte des dimensions paysagères

Ce plan de conservation tient autant à protéger les milieux naturels et leurs écosystèmes que les paysages qui s'y sont développés depuis l'occupation agricole, débutée dès le XVIII^e siècle. L'agriculture étant au cœur du paysage humanisé unique qui s'est développé sur L'Île-Bizard, le plan de conservation souhaite assurer la pérennité des activités agricoles et favoriser leur dynamisme, pour ainsi maintenir les terres agricoles et leurs paysages sur l'île. La protection des arbres, des haies et des murets de pierre, qui en plus de leur apport écologique, font partie intégrante du patrimoine paysager du lieu, est aussi prise en compte dans le plan. Un encadrement juridique est aussi proposé pour baliser les activités permises, limitant la construction de nouveau bâtiment ou le changement d'usage vers un usage non agricole, pour éviter la dégradation des milieux naturels et des paysages qui en découlent.

Éléments à retenir :

- Paysage humanisé, un paysage qui a vu ses composantes naturelles façonnées au fil du temps par des activités humaines, en harmonie avec la nature
- Statut de protection pour préserver la biodiversité à travers le maintien des activités humaines
- Protection du patrimoine paysager, naturel et bâti
- Encadrement juridique des activités permises pour assurer la pérennité des activités agricoles

Pour en savoir plus :

- MELCCFP. Plan de conservation : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/paysage/plan-conservation.pdf>
- MELCCFP. Étapes de reconnaissance d'un paysage humanisé : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/prive/paysage/schema-etapes-reconnaissance.pdf>
- Blouin, D. Étude de cas d'aires protégées de catégorie V (paysage protégé) : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/prive/paysage/rapport-étude-aires-protegées-catégorie-V.pdf>

Étapes de reconnaissance d'un paysage humanisé

Consultation publique

Les demandeurs tiennent une consultation publique

Dépôt de la demande de reconnaissance

La demande est soumise par une MRC ou une communauté métropolitaine, et par les municipalités et les communautés autochtones concernées

Analyse de la demande de reconnaissance

La demande est analysée par le Ministère

Transmission de l'avis d'admissibilité

Le Ministère transmet un avis d'admissibilité aux demandeurs

Rédaction du plan de conservation

Les demandeurs préparent un plan de conservation selon les recommandations de l'avis d'admissibilité

Approbation du plan de conservation

Le plan de conservation est transmis au Ministère pour approbation

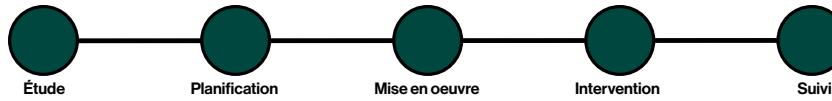
Reconnaissance du paysage humanisé

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques reconnaît le paysage humanisé

Description du territoire
Enjeux liés à la reconnaissance
Sommaire de la consultation publique
Objectifs de conservation et de mise en valeur envisagés
Tout autre renseignement ou document nécessaire à l'analyse de la demande

Délimitation du territoire
Durée de reconnaissance (de 25 ans à perpétuité)
Caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères
Objectif et mesures de conservation
Cibles et indicateurs de suivi
Rôle et responsabilité de chacun des demandeurs et, le cas échéant, de toute communauté autochtone, de tout ministre et de tout organisme gouvernemental concerné

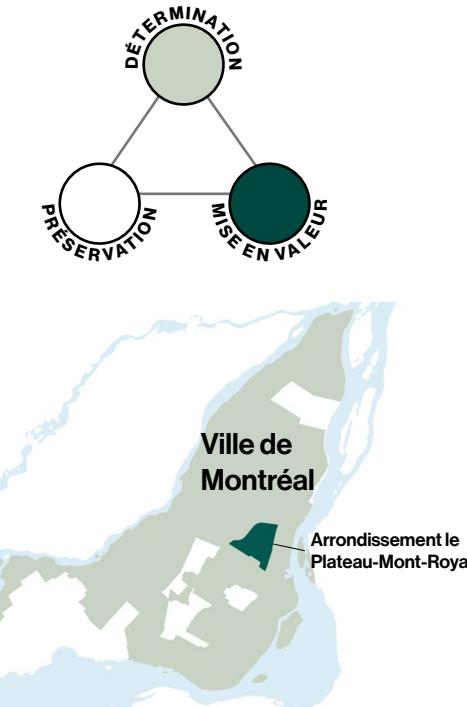
Place des Fleurs-de-Macadam



Un espace public résilient issu d'une démarche de prototypage

Située sur le site d'une ancienne station-service, la place des Fleurs-de-Macadam apporte plusieurs services écosystémiques aux résidents pour lutter contre les changements climatiques. À la suite de l'achat du terrain par la Ville en 2017, la firme Castor et Pollux y a réalisé quatre prototypes de place publique, chacun accompagné par une activité de participation publique, pour déterminer les attentes et préférences des usagers. Les apprentissages lors de cette phase ont ainsi mené à la configuration actuelle du site, qui permet d'offrir un espace de repos et de rencontre à proximité de l'avenue du Mont-Royal, artère commerciale d'importance de l'arrondissement. Dans sa volonté d'offrir un espace de fraîcheur, la place présente des jets de brume, une structure d'ombre ainsi qu'une haute canopée, tout en reprenant l'esthétique végétale du Mont-Royal.

Processus de prototypage et aménagements temporaires réalisés sur le site



Année

2021

Réalisation

Castor et Pollux
EXP
NIPPPaysage



Partenaires

Ville de Montréal, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal *
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Fonds d'électrification et de changements climatiques)
Fédération canadienne des municipalités
Les Ateliers Ublo, Percolab
Institut de recherche en biologie végétale (IRBV), Université de Montréal

Prise en compte des dimensions paysagères

Ce water square, un des premiers à Montréal, a été conçu de façon à capter les eaux de pluie, réduisant ainsi la pression générée par les grandes pluies sur le réseau d'égout municipal. Cela a pour effet de moduler l'expérience et l'ambiance du site en fonction de l'accumulation d'eau au centre de la placette et



L'aménagement final de la place des Fleurs-de-Macadam

de la météo. Cet aménagement innovant permet ainsi de rendre visible le processus de gestion des eaux, tout en rafraîchissant les passants. De plus, un suivi des infrastructures vertes sur le site est réalisé depuis sa réalisation en 2021, pour évaluer la croissance et le développement des végétaux.



L'aménagement de bassins de rétention des eaux de pluie

Éléments à retenir :

- Approche participative de prototypage en amont, pour cibler les attentes et préférences des usagers
- Water square qui capte les eaux de pluie, réduisant la pression sur le réseau d'égout
- Modulation de l'expérience selon la météo
- Suivi des infrastructures vertes, réalisé pour évaluer la croissance et le développement des végétaux

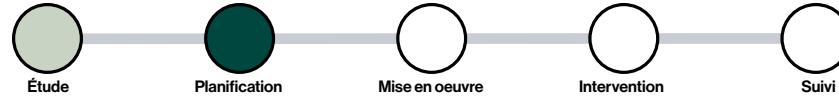
Pour en savoir plus :

- Montréal. Présentation du projet : <https://www.youtube.com/watch?v=lg65OyuKKJk>
- Le Plateau-Mont-Royal (Montréal). Présentation publique : https://www.mont-royal.net/workspace/uploads/files/presentation_publique-fleurs-de-macadam-1.pdf



L'aménagement du site permet de capturer l'eau en période de pluie

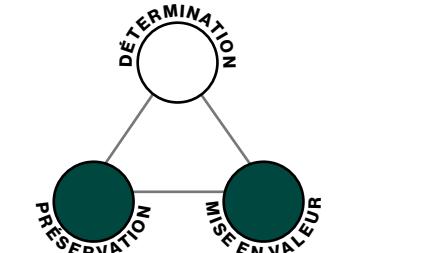
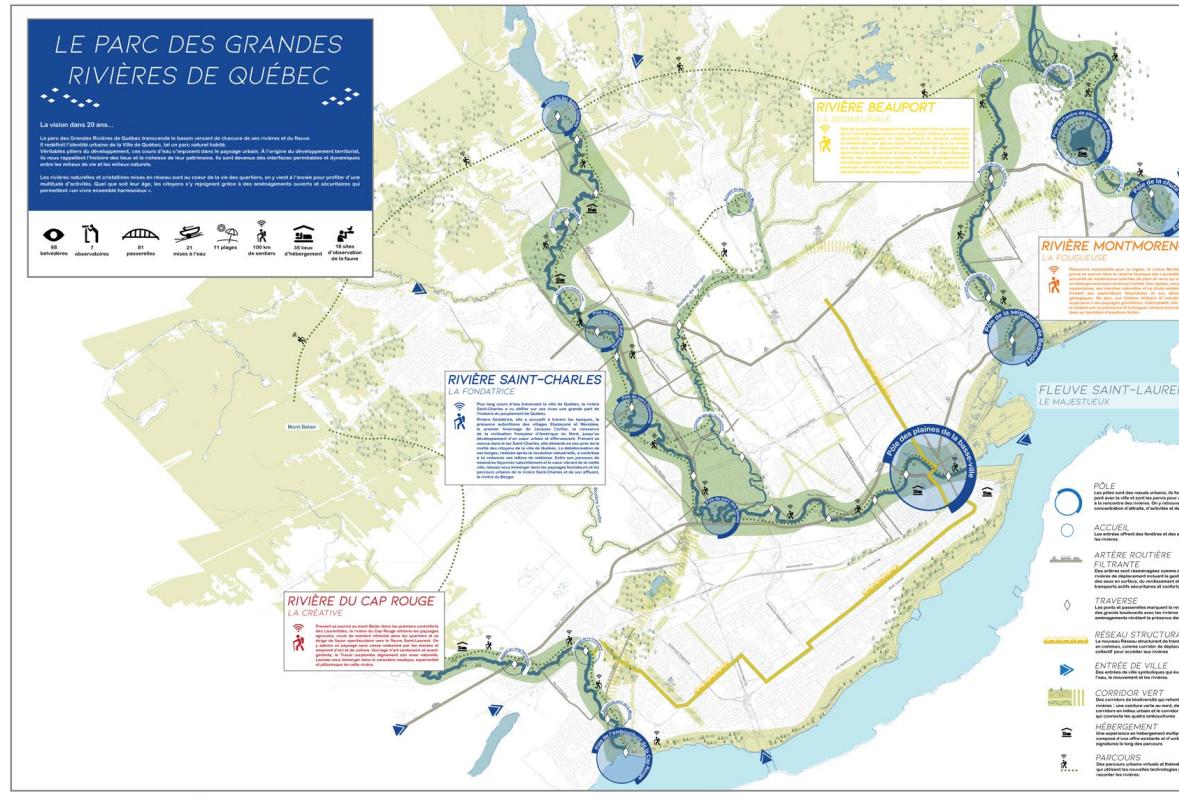
Plan de mise en valeur des rivières de Québec



Un plan de mise en valeur pour retisser les liens entre les résidents et leurs rivières

C'est en 2016 que la Ville de Québec a débuté ses démarches pour la mise en valeur de quatre rivières et de leurs espaces riverains sur son territoire, soit les rivières Saint-Charles, Montmorency, Cap-Rouge et Beauport. À terme, le projet souhaite améliorer l'accessibilité à ces espaces depuis les quartiers voisins, permettant de retisser les liens entre eux, en plus de renforcer le sentiment d'appartenance et d'appropriation de la population envers ces espaces naturels. À la suite d'une première phase d'idéation, composée d'un concours international d'idées et de plus d'une dizaine d'activités de participation publique, la Ville a présenté en 2019 le Plan de mise en valeur des rivières, qui se décline en intentions propres pour chacune des rivières.

Carte du réseau de rivières



Prise en compte des dimensions paysagères

Un des premiers objectifs du plan de mise en valeur était de relier les quartiers jusqu'alors séparés par les rivières. Pour ce faire, de nouvelles passerelles ont été prévues, offrant de nouveaux points de vue sur les cours d'eau auparavant inaccessibles. Les nouveaux aménagements sont conçus pour diriger le regard vers l'eau, en offrant des espaces de rencontres qui permettent



Aménagements prévus - Pôle du parc Chauveau



Aménagements prévus - L'accueil du pont à Patates

Éléments à retenir :

- Plan et vision globale rassemblant les espaces riverains des quatre rivières de la ville
- Aménagements riverains tournés vers les cours d'eau, pour bénéficier de leurs paysages
- Connexion renforcée entre les quartiers, respectueux des milieux naturels existants
- Création de pôles et de parcours autant culturels que récréatifs au sein de ce nouveau réseau de parcs

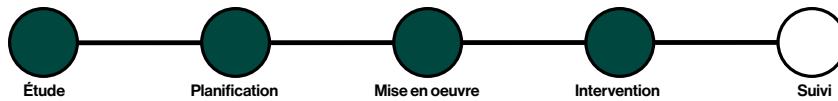
Pour en savoir plus :

- CCNQ. Présentation du plan de mise en valeur : <https://metroquebec.com/wp-content/uploads/2019/10/Embellir-sur-20-ans-les-parcs-et-rivieres-de-Quebec.pdf>
- CCNQ. Site web : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/eau/rivieres/>
- CCNQ. Plan directeur du parc Chauveau : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/eau/rivieres/docs/Parc%20Chauveau_plan%20directeur.pdf



Aménagements prévus - Le pôle des plaines de la basse-ville

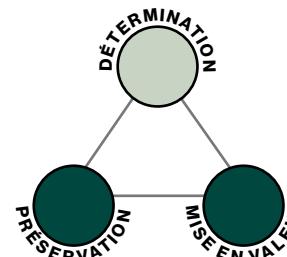
Plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko



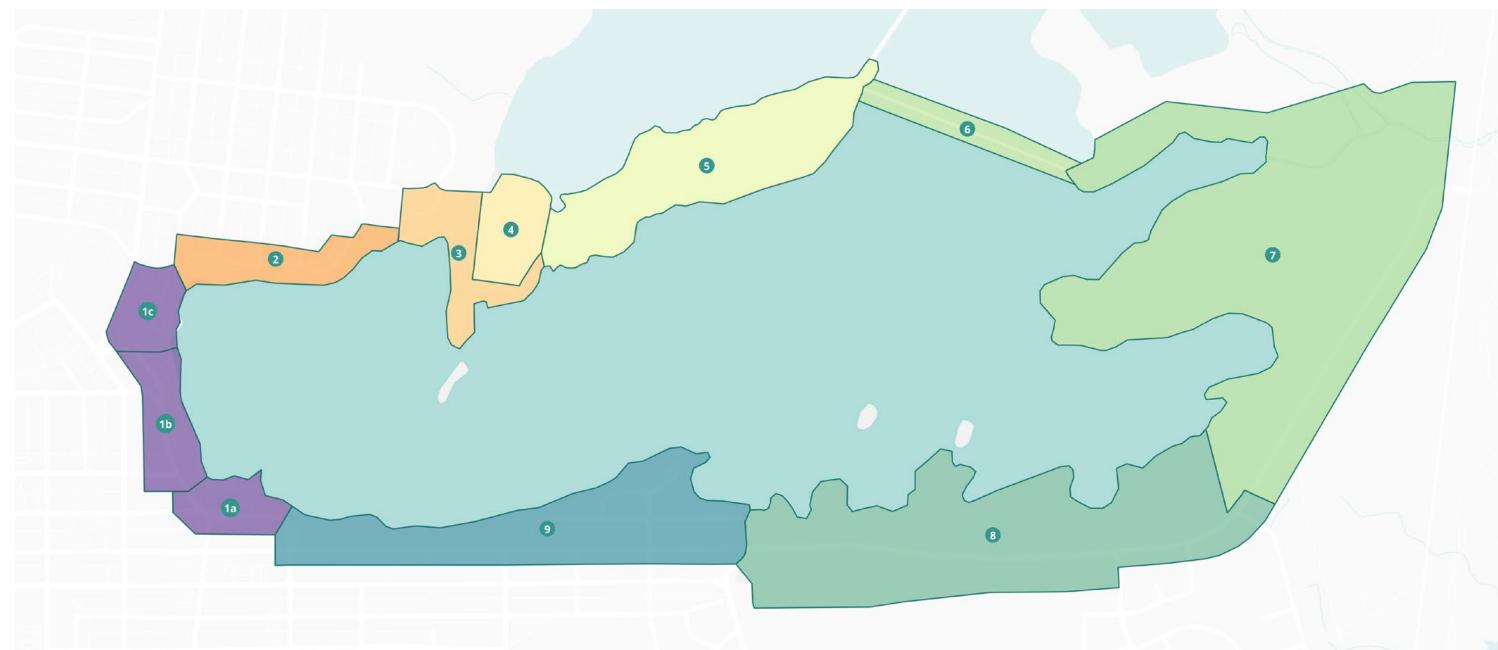
Un plan directeur pour retisser les liens entre Rouyn-Noranda et le lac Osisko

Le lac Osisko est un lieu identitaire situé au centre de la ville de Rouyn-Noranda. Le lac a été séparé en trois bassins distincts dans les années 1970 afin de limiter la pollution et la sédimentation depuis les deux bassins nord, utilisé à des fins de décantation par la fonderie Horne. Le bassin sud est aujourd'hui ceinturé par les secteurs du centre-ville (Rouyn) au sud-ouest et Noranda au nord-ouest.

À l'occasion du centenaire de la Ville, cette dernière a souhaité mettre en valeur et améliorer l'accès à la portion sud du lac. En amorçant ce plan directeur, la Ville souhaite s'attaquer aux enjeux environnementaux majeurs tout en promouvant le caractère naturel du lieu et son utilisation à des fins récrétouristiques.



Carte du découpage des abords du lac Osisko en neuf unités de paysage



Réalisation

L'Atelier Urbain
Ville de Rouyn-Noranda



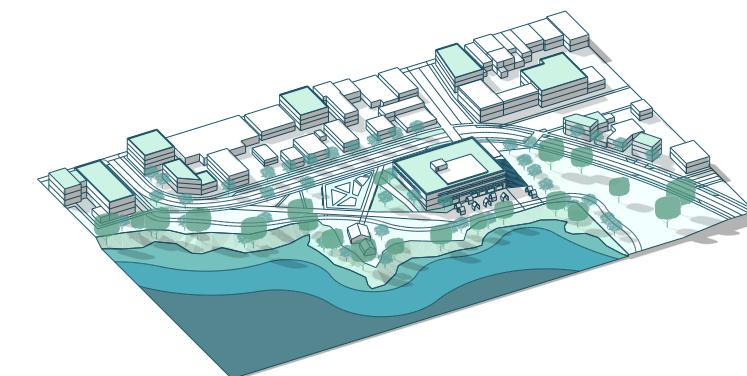
Partenaires

Ville de Rouyn-Noranda *
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
(Fonds régions et ruralité)
Collectif Territoire
Organisme de bassin versant du Témiscamingue
(OBVT)
Centre local de développement Rouyn-Noranda

Prise en compte des dimensions paysagères

Afin de protéger, restaurer et mettre en valeur le lac Osisko et ses abords, le plan directeur s'appuie sur sept lignes directrices devant guider la mise en œuvre des interventions proposées. En plus des lignes directrices touchant à la connectivité écologique et à la revégétalisation des berges, le plan directeur propose notamment de :

- Favoriser une appropriation quatre saisons du lac
- Favoriser la contemplation des attraits naturels du lieu
- Révéler le caractère propre à chaque unité de paysage pour ponctuer les promenades d'expériences uniques autour du lac



Axonométrie d'ambiance des abords du lac (centre-ville)

Éléments à retenir :

- Plan directeur pour un milieu naturel en zone urbaine
- Vision globale allant de la restauration environnementale à l'accessibilité aux attraits du lac
- Découpage du secteur en unités de paysage permettant de poser des gestes plus fins en lien avec la singularité des unités.

Pour en savoir plus :

- Rouyn-Noranda. Plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko : <https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/citoyens/environnement/lacs-cours-d-eau/lac-osisko/Plan-directeur-lac-Osisko-web.pdf>
- Collectif Territoire. Portrait diagnostic du lac Osisko : <https://www.lacosisko.ca/document/portrait-diagnostic-osisko/>



Sentier longeant le lac Osisko

Démarche-type de cocréation des paysages

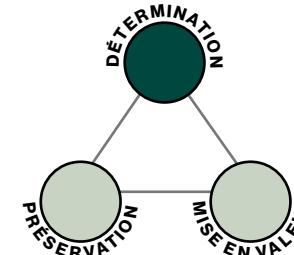


Une démarche de cocréation pour l'élaboration d'une vision stratégique d'aménagement

Face à une forte croissance démographique sur son territoire, la Ville de Saint-Constant a collaboré à un projet de recherche-action de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) afin d'élaborer des outils de planification territoriale pour encadrer les projets de développement urbains. La CPEUM a ainsi conçu et animé une démarche de coconstruction d'une vision stratégique d'aménagement du territoire municipal, en portant une attention soutenue aux valeurs sociales et culturelles de ses paysages. Cette vision a été construite en mettant en dialogue une diversité de points de vue, venant des personnes élues et professionnelles, comme de citoyens, qui possèdent chacun un rapport unique aux paysages et aux territoires visés. Cette expérience d'accompagnement a été publiée par la suite sous la forme d'un guide, qui présente la démarche type préconisée par la CPEUM, et comment celle-ci s'est incarnée concrètement dans les principales étapes de mise en œuvre de la vision partagée.



Perspective d'ambiance de la proposition d'aménagement d'un agroparc



Prise en compte des dimensions paysagères

Afin de cerner les intérêts et préoccupations de la population, les différentes parties prenantes (personnes élues, responsables des services municipaux, professionnels en urbanisme et aménagement, citoyens) ont tout d'abord été rencontrées afin de dégager les principaux attraits du territoire, et les dimensions identitaires et affectives de celui-ci. Ces différents



Un contexte paysager périurbain

groupes ont par la suite été rassemblés autour d'une même table afin de discuter des résultats de l'analyse (enjeux, valeurs, aspirations) émanant des rencontres précédentes. À partir de ces informations, l'équipe de recherche a pu imaginer différents scénarios, qui ont été présentés aux parties prenantes, pour leur permettre de préciser leurs aspirations. Grâce à ce travail de consultation, de concertation et d'idéation, la vision a pu finalement être transposée en orientations et en principes pour guider les futures actions de la municipalité.



Plan d'ensemble de la vision stratégique d'aménagement

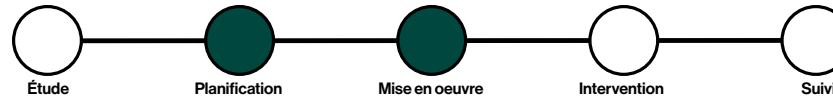
Éléments à retenir :

- Coconstruction d'une vision stratégique d'aménagement du territoire municipal
- Vision issue d'un dialogue entre différents acteurs, possédant chacun un rapport unique aux paysages et au territoire
- Implication des parties prenantes et intégration de leur savoir tout au long du processus
- Démarche type reproductible dans une variété de contexte

Pour en savoir plus :

- Paquette,S., Poullaouec-Gonidec,P. et Bergeron,C. Faire le paysage, rêver les cadres de vie. Démarche-type de cocréation à l'intention du milieu municipal : https://paysage.openum.ca/files/sites/237/2024/04/240426_guide_WEB_page_simple_securise.pdf

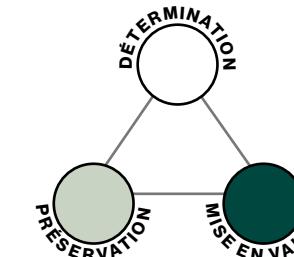
Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville



Un plan directeur pour retisser les liens entre le centre-ville et les espaces riverains

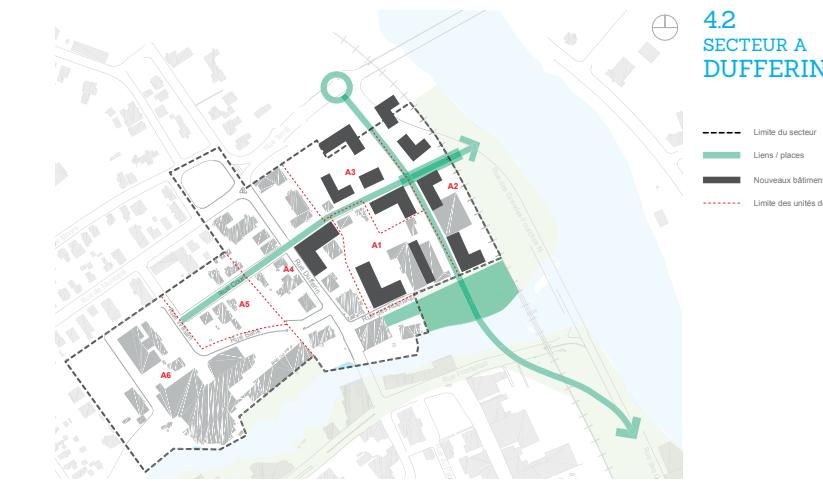
Le Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke a été réalisé pour Commerce Sherbrooke (CLD) en collaboration avec des représentants de la Ville de Sherbrooke. Il prend appui sur les exercices de planification préalablement réalisés, tels que la version révisée du schéma d'aménagement et de développement (SAD) (2012-2017), le plan de mobilité durable 2012-2021, le diagnostic territorial du centre-ville de Sherbrooke (2013) et l'énoncé de vision d'avenir et d'orientation prioritaire pour le centre-ville (2013). Le plan directeur d'aménagement propose un plan d'action visant l'atteinte des trois orientations d'aménagement permettant de répondre à la vision d'un centre-ville authentique, attractif et animé, accessible pour tous et axé sur la mobilité durable. Formé d'individus issus des milieux public, politique et économique, un comité consultatif a été créé afin d'encadrer la démarche de planification. De plus, une activité d'idéation auprès des citoyens a eu lieu afin de planifier un centre-ville à leur image.

Carte schématique de la mobilité et des espaces ouverts



Prise en compte des dimensions paysagères

Le plan directeur propose, entre autres, la création d'une ceinture verte autour du centre-ville, afin d'améliorer les accès et les points de vue vers les rivières Magog et Saint-François, en particulier pour la mobilité active. Outre l'aménagement prévu de nouvelles places publiques au centre-ville, le plan directeur propose la réappropriation et la mise en valeur des berges



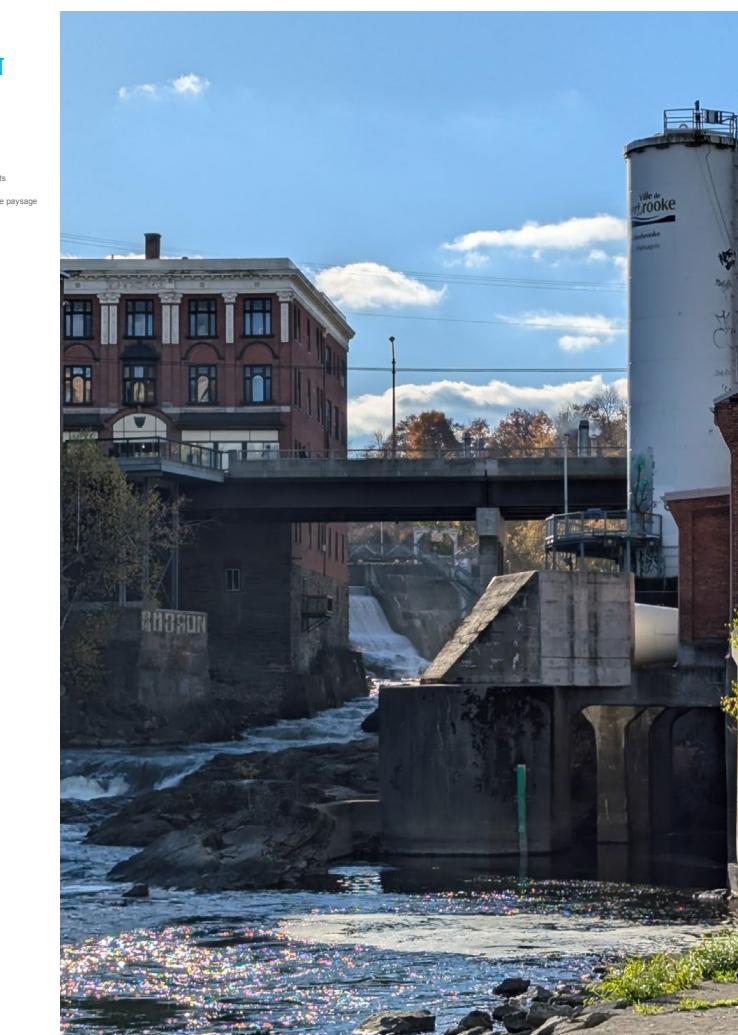
Éléments à retenir :

- Plan directeur qui met en valeur les paysages du quotidien et facilite les vues vers les rivières
- Concertation entre plusieurs acteurs, création d'un comité consultatif et activité de participation publique prenant la forme d'activité d'idéation
- Plan d'action détaillé ainsi que des exemples d'indicateurs de réussite pouvant être utilisés pour en faire le suivi

Pour en savoir plus :

- Commerce Sherbrooke. Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville : https://contenu.maruche.ca/Fichiers/3337a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/333dd3d3-915d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/Plans%20et%20schemas/Plan_directeur_d_am%C3%A9nagement_durable_du_centre-ville_de_Sherbrooke.pdf

afin d'en faire des éléments de marquage de l'expérience paysagère du centre-ville. Il est d'ailleurs proposé d'améliorer la connectivité entre le lac des Nations et les espaces riverains du centre-ville à l'aide de parcours de mobilité active.



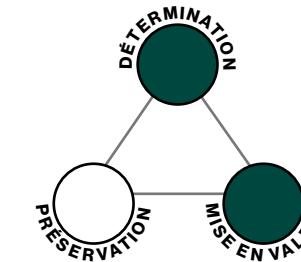
Les chutes de la rivière Magog, depuis le centre-ville de Sherbrooke

Plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières



La prise en compte des paysages d'intérêts au sein du plan d'urbanisme

La Ville de Trois-Rivières a adopté en 2021 son nouveau plan d'urbanisme, afin de moderniser ses normes et pratiques en matière d'aménagement du territoire. La Ville doit concilier une variété de contexte d'aménagement, s'étendant des terres agricoles et agroforestières situées au nord, jusqu'au secteur plus dense du centre-ville, situé aux abords du fleuve, en passant par les premiers quartiers qui ont su préserver leur caractère patrimonial. Ces espaces jouissent toutefois d'ambiances et de paysages bien distincts qui se doivent d'être relevés, afin d'assurer leur conservation et leur mise en valeur. Le plan prend soin d'analyser chacun de ces ensembles, présentant au chapitre 8, intitulé « Paysages d'intérêt », les conclusions de l'étude visuelle réalisée dans le cadre de cet exercice de révision.



Vue sur l'escalier monumental menant au parc du Platon

Prise en compte des dimensions paysagères

Le travail de caractérisation et d'évaluation des paysages réalisé sur l'ensemble du territoire a permis d'en faire ressortir 65 paysages d'intérêt. Cette évaluation des paysages portait autant sur les ambiances et les attraits paysagers, que sur les enjeux et pistes d'action en faveur de la préservation et de la valorisation de ces paysages trifluviens. Une attention particulière est portée aux paysages fluviaux caractéristiques

du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, qui sont pris en compte par la suite au sein des différentes unités de planification ciblées par la Ville. Les forces, faiblesses, opportunités et menaces relatives aux paysages propres à chaque unité sont ainsi intégrées, afin de proposer des interventions respectueuses des paysages et de l'identité visuelle des différents espaces.



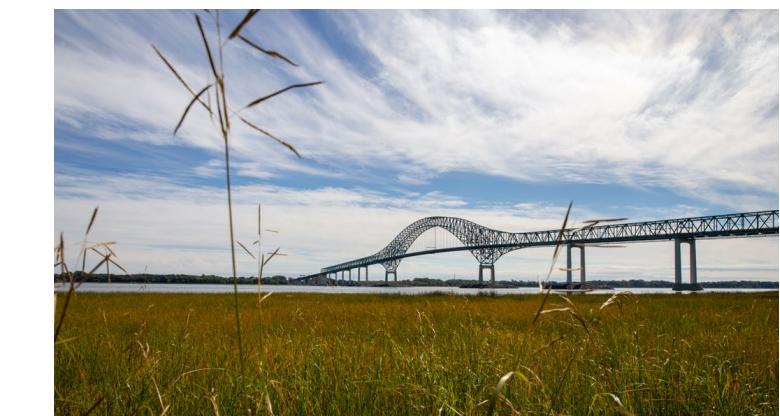
Vue sur le Saint-Laurent et le port de Trois-Rivières

Éléments à retenir :

- Caractérisation des paysages d'intérêts sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- Considération de la notion de paysage dans le diagnostic des unités de planification
- Plan d'action soucieux des percées visuelles offertes sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Maurice.

Pour en savoir plus :

- Trois-Rivières. Plan d'urbanisme : <https://www.v3r.net/wp-content/uploads/2024/11/2021-125-Reglement-sur-le-plan-durbanisme.pdf>



Vue sur le Saint-Laurent et le pont Laviolette le traversant